



**BANQUE POPULAIRE**

*Renforcement de la coopération entre La  
Caisse Marocaine des Retraites et la Banque  
Populaire*

*La Banque Populaire et la Caisse Marocaine des Retraites renforcent leur coopération. Un avenant à la convention de partenariat entre les deux parties a été signé le 29 janvier 2015 à Casablanca, qui permet d'automatiser la restitution des virements à tort après décès, opérés auprès des banques et d'écourter les délais de traitement des dossiers de pension de réversion.*